

**DECISION N° 130-2026****Portant validation du devis de la société TECHNOCARTE pour l'achat de versions du portail famille**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société TECHNOCARTE pour l'achat de versions du portail famille

Considérant que la Ville est un client du prestataire TECHNOCARTE,
Considérant que, dans la volonté d'améliorer, de simplifier et de permettre la dématérialisation des procédures, il convient d'acquérir des modules supplémentaires au logiciel,
Considérant que cet achat va permettre aux usagers d'effectuer leurs démarches via le portail famille

DECIDE :

De valider le devis de la société TECHNOCARTE pour l'achat de versions du portail famille pour un montant de 13 708.50 € HT

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 07/07/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

